

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 131-13

Règlement modifiant le règlement 131 relatif au plan d'urbanisme afin d'ajouter une nouvelle rue se raccordant à la Route 117

OBJET : Le présent règlement vise à ajouter un raccordement à la Route 117 d'une nouvelle rue provenant du site de l'aéroport.

ARTICLE 1 :

L'article 7.1.2.1 intitulé *Tracés projetés répondant à des objectifs régionaux*, tel que modifié par le règlement 131-1, est de nouveau modifié afin d'ajouter les termes « Le raccordement de la rue projetée de l'aéroport à la Route 117 dans le périmètre urbain du secteur de Saint-Jean-sur-le-Lac » à la suite des termes « Le croisement de la rue Pilon ».

ARTICLE 2 :

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Préparé par

Julie Richer, urbaniste
Directrice du Service de l'aménagement du territoire